

Nouveau règlement pour les subventions

Rencontres sportives, manifestations culturelles, projets, festivités, lotos... pour nos associations aussi, l'année 2020 aura été marquée par une multitude d'annulations. Autant de sources de revenus gravement amputées.

D'où la volonté réaffirmée par la municipalité de "maintenir son soutien aux associations au même niveau qu'en 2020", et se montrer "attentive et bienveillante aux situations critiques de certaines associations". Pour cela, l'enveloppe globale des subventions sera portée à 50 000 €.

Dans le même temps, la municipalité a décidé de revoir les procédures concernant les demandes de subventions déposées par les associations.

Dès cette année, la mairie veut "uniformiser les informations" transmises par chaque association, "pour une meilleure lisibilité de la situation de chacune".

Trois documents ont été mis au point, un règlement et les dossiers de demandes de subventions.

2020 n'étant pas le reflet de la réelle activité des associations, la mairie demandera cette année que le dossier de demande de subvention soit complété avec les chiffres de l'année 2019.

À partir de 2022, un nouveau mode de calcul des subventions aura lieu, tenant compte de critères importants aux yeux de la municipalité, notamment l'implication auprès des jeunes, des seniors, les efforts pour animer le village, les services et l'aide apportés aux villeréals.

La mise en place de ces nouveaux critères se fera progressivement sur trois ans. ■

initiatives

UN « TIERS-LIEU » NOMMÉ MONDÉLICE

Ouvert en janvier par ECLAT, l'espace de vie de Mondéllice est une ruche où l'on s'active.



Porté par sa directrice, Fanny Amagat, les projets ne manquent pas dans ce tiers-lieu qui fait l'objet d'une réflexion avec la municipalité de Villeréal. Les tiers-lieux sont des espaces pour faire ensemble : *coworking*, atelier partagé, *fablab*, friche culturelle ou, entre autres, maison de services au public...

Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers-lieux, on crée, on forme,

on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

À Mondéllice, le site dispose de près de 300 m² de bâtiments à rénover pour y accueillir bureaux, salles de réunion, ou ateliers collaboratifs...

Pour Fanny, ce type de projet répond à de vraies problématiques : « Il faut casser l'isolement, la précarité des habitants avec un espace de rencontre, d'écoute et d'échange. Tout un pan de lien social est à retisser. Et puis le télétravail accentue ce sentiment de solitude. Ici, des employés et des indépendants pourront se côtoyer comme au bureau, avec en plus une animation et un accompagnement. »

Le tiers-lieu, c'est plusieurs mondes qui se retrouvent et se croisent en un même endroit. ■

sur la place-2

LES BONUS DE « MAPRIMERÉNOV »



Lancée le 1^{er} janvier 2020, **MaPrimeRénov** remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1^{er} octobre 2020. **MaPrimeRénov** est désormais accessible à tous les propriétaires et les copropriétés.

Plusieurs types de bonification

Sont également mis en place un bonus *sortie de passoire* lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de « passoire thermique » (Étiquette énergie F ou G). Également, un bonus *Bâtiment basse consommation* pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A.

À ces bonus s'ajoutent deux forfaits : le forfait *Rénovation globale* pour les ménages aux reve-

nus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux.

Enfin, le forfait *Assistance à maîtrise d'ouvrage* pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux.

MaPrimeRénov permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE, c'est-à-dire reconnues garantes pour l'environnement.

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Les dossiers de demande d'aide **MaPrimeRénov** peuvent être déposés sur le site internet officiel : www.maprimerenov.gouv.fr ■



dossier

Subventions, réductions, aides, bonus...

À L'HEURE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Réduire sa facture de chauffage, de fioul ou d'électricité, passe d'abord par ce que l'on appelle, en 1979, « La chasse au Gaspi », ainsi que par le changement de nos pratiques. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi colmater les fuites, en isolant, entre autre. Enfin, le troisième volet de cette rénovation passe par de nouvelles formes d'exploitation des sources d'énergie, notamment la biomasse. Villeréal va voir simultanément sortir de terre un "Réseau chaleur bois" et un méthaniseur...

►►► *Ci-dessous et pages 4 & 5*

sur la place

DES ÉCONOMIES POUR LA COMMUNE

Depuis l'accord de Paris en 2015, la France s'est lancée dans un vaste chantier de réduction de la consommation énergétique.

Première cible : les bâtiments, publics ou privés. L'isolation s'y avère souvent insuffisante voir parfois inexistante.

La commune de Villeréal s'engage sur la durée de ce man-

dat à améliorer la qualité thermique de ses biens.

Cela commencera avec l'école maternelle, changement des menuiseries, réfection du faux plafond et de son isolation, changement des luminaires par des leds et enfin, le remplacement de la chaudière au fioul par un appareil à bois.

Des subventions de l'État, du département et de l'Ademe

sont mobilisées.

L'objectif est simple : réduire notre facture de chauffage et d'éclairage. À ce titre, nous remplaçons au fur et à mesure les ampoules de l'éclairage public par des LEDs.

Le réseau de chaleur bois qui servira l'EPHAD et l'école élémentaire en particulier, devrait voir le jour cette année.

►►► *Suite page 8*

N° 95
Sommaire

• Sur la place
Énergie : Des économies pour la commune

— Page 1

• État civil
• Une adresse et un numéro pour chacun
• Actualité : Une plaquette utile, Une solution amiable, Traiter sur place les déchets verts, Frelon asiatique, Enquête publique SAGE Dropt.

• Tour de ville : Élections reportées, Plan de sauvegarde, Exonération de redevance, Rendez-vous en ligne, Permanence Info Droit, Course cycliste, Bibliothèque, Une plume à votre service, Génération mobilité.

• Éditorial
L'avenir est à l'énergie
par *Guillaume Moliérac*

— Pages 2 & 3

• Dossier
Méthaniseur à Fage-basse

— Pages 4 & 5

• Débat
Villeréal, Petite Ville de Demain

— Page 6

• Questions à...
Vincent Gouyou responsable du programme TEPOS

• Portrait
Florence Isnard

— Page 7

• Initiatives
"Tiers-lieu" à Mondéllice
• Sur la place
Les bonus de *MaPrimeRénov*
• Nouveau règlement pour les subventions

— Page 8

♦ DÉCÈS

HEITZMANN Jean-Pierre, 81 ans, célibataire, le 7 janvier 2021 à Villenave d'Ornon (33).

CLERFEUILLE Colette, 95 ans, veuve de **CONSTANTIN** Edmond, le 12 janvier à Villeréal.

LACOSTE Christiane, 89 ans, divorcée de **GUINAL** Georges, le 21 janvier à Bordeaux.

LE GALL Jean-Claude, 83 ans, veuf de **BAROU** Geneviève, le 19 Février à Villeneuve / Lot.

UN NUMÉRO UNE ADRESSE POUR CHACUN

La nouvelle façon d'identifier les habitations par un numéro dans les zones peu denses, est fondée sur la mesure depuis le début de la voie. Cette numération « métrique » permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante, ni créer de numéros bis ou ter. Ce type de numérotation intéresse les services de secours et les fournisseurs de réseaux car elle renseigne sur la longueur de la voie. Ce sont les agents communaux qui se chargent de préparer cet adressage. D'abord en étudiant le cadastre puis sur le terrain en vérifiant la bonne implantation des maisons et surtout voir comment implanter les plaques d'indication du nom d'un chemin et des numéros. La deuxième phase sera la commande des panneaux et l'information des habitants quant à leur future adresse. Les noms de lieu-dit seront toujours utilisés pour faciliter la distribution du courrier et les interventions des sapeurs-pompiers par exemple. ■



♦ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une plaquette très utile

La nouvelle plaquette de l'association fournit toutes les informations sur nos écoles et nos activités périscolaires mais aussi sur les transports, la restauration et le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Avec un rythme scolaire à quatre jours et demi, les journées de classe sont plus courtes : fin des cours à 15 h 30, ou 15 h le vendredi - Des temps d'accueil péri-éducatifs (TAP) gratuits, une heure, trois fois par semaine, avec *Vacances Nature* : cirque, jeux de société, sport, danse, tir à l'arc, pêche, etc. Les enfants bénéficient d'un accueil périscolaire aux Riviérettes, le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 19 h, assuré par l'association *Vacances Nature*.

♦ CONCILIATEUR DE JUSTICE

Une solution amiable

André Heffner, conciliateur de justice, est à votre service afin de trouver une solution amiable à tout différend opposant deux parties, qu'un juge aient été ou non déjà saisi.

Il ne peut intervenir qu'avec l'accord des deux parties et pour une durée limitée. Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), un différend entre propriétaire et locataire, des litiges de la consommation, des impayés, ou encore des malfaçons de travaux.

Permanence le premier lundi de chaque mois, de 14 h à 17 h, à la mairie de Cancon. Pour le contacter : 05 53 01 60 24

♦ TONTES ET DÉCHETS VERTS

Préférer traiter sur place

Avec le printemps et le réveil des tondeuses de grosses quantités de déchets verts vont se retrouver à la déchèterie. Collectés, livrés au site d'enfouissement de Monflanquin où ils sont à nouveau triés, broyés puis compostés, ces tonnages supplémentaires nous coûtent cher en traitement ! Pour les professionnels comme pour les communes ou les particuliers, il faut adopter d'autres pratiques. Notamment (*Photo ci-dessous*) en broyant ou en com-



(Photo Jean-Paul Épinette)

postant sur place : Culture sur BRF, paillage, etc. Solutions et astuces auprès du service *Environnement* de la communauté : 05 53 49 52 90.

♦ FRELON ASIATIQUE

Le moment d'intervenir

Le frelon asiatique à pattes jaunes est à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête,

d'actions en cas d'aléas naturels (canicule, inondation, tempête...) mais aussi de risque technologique (centrale nucléaire de Golfech). Depuis cette année, la crise sanitaire est prise en compte.

Exonération de redevance

L'année 2020 ayant été une année noire pour l'activité marchande à cause des restrictions dues à la crise sanitaire, nombre de commerces n'ont pas pu travailler et, pour certains, ne peuvent toujours pas travailler normalement. Pour les soutenir la municipalité a décidé d'exonérer l'ensemble des commerçants de la redevance d'occupation de l'espace public pour l'année

2020, soit 5 300 euros.

Rendez-vous en ligne

Les Villeréalais vont pouvoir prendre rendez-vous par internet avec le service *Passeport et Carte d'Identité* de la mairie. Cette plateforme nationale disponible 24/24 et 7/7 facilitera la prise de rendez-vous, informera sur les pièces justificatives à fournir, et offrira un service de message par SMS permettant de confirmer l'horaire et la disponibilité des documents.

Permanence "Info Droit"

Ce service d'information juridique de proximité accessible à chaque citoyen tient une permanence tous les vendredis matins de 10 h à 13 h à Eclats, à côté

Animée par la Région et l'ADEME, la démarche TEPOS en Nouvelle Aquitaine s'inscrit dans la continuité des politiques menées par l'ex-région Aquitaine dès 2012. Treize lauréats ont été retenus depuis le 1^{er} janvier 2018. Renouvelé pour trois ans, ce programme fixe la feuille de route environnementale du territoire de notre communauté.

• **Que signifie TEPOS ?**

Cela veut dire Territoire à énergie positive. Il a pour ambition d'amener notre territoire communautaire vers une autonomie énergétique d'ici 2050. C'est-à-dire que nous devons être capable de produire plus d'énergie que nous en consommons, via deux axes : la sobriété dans notre consommation d'un côté, et le développement des énergies renouvelables de l'autre.

• **Justement quelles sont les sources d'énergies renouvelables suivies ?**

Il y a d'abord le bois. Nous avons une filière bois qui se développe localement ce qui nous permet d'encourager les projets de réseau de chaleur bois, que ce soit avec de la plaquette ou des granulés. À Castillonès, celui-ci devrait être fonctionnel dès le mois

de mars, et le projet de Villeréal est en bonne voie pour cette année.

Ensuite nous accompagnons plusieurs projets sur le photovoltaïque. L'un à St-Quentin du Dropt est le plus avancé à ce jour. Dans notre PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) nous avons ciblé des sites dédiés, comme des anciennes carrières et friches industrielles. Il y a aussi les projets d'agriculteurs et d'acteurs privés.

Enfin, la troisième voie c'est la méthanisation, au vu du potentiel agricole du territoire. Le projet de Villeréal est le plus abouti en ce moment. La combinaison des trois filières nous permettra d'atteindre rapidement les objectifs en terme de production d'énergie avant même 2050.

• **Quel est votre rôle auprès des particuliers ?**

Je suis l'interlocuteur de proximité.

Depuis trois ans nous avons accompagné plus de 300 personnes dans la rénovation thermique de leur habitat. Soit je peux les accompagner jusqu'au bout du processus, soit je transmets leurs demandes au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui est notre partenaire.

En plus des particuliers nous travaillons beaucoup avec les agriculteurs. Nous les accompagnons et les formons dans cette transition énergétique. On parle aujourd'hui d'*agri-énergie-culture*. Ce sont eux, finalement, les pionniers du photovoltaïque, par exemple, avec la couverture de leurs bâtiments.

Enfin, on peut aussi intégrer la mobilité. Le développement du vélo électrique con-

tribue à cette transition. La *station Bees* à Villeréal s'est spécialisée sur ce sujet.

• **Que demandent les particuliers en matière de rénovation énergétique ?**

L'essentiel des demandes concerne l'isolation des combles et le changement du système de chauffage. Mais les aides de l'État notamment incitent à traiter l'isolation des murs, le changement de menuiseries.

On estime que 30 % des pertes de chaleur se font par le toit. 20 % sont dues à une mauvaise étanchéité à l'air, par les cheminées ouvertes ou les prises électriques, et 20 % par une mauvaise isolation des murs.

Quant aux menuiseries simple vitrage, elles représentent près de 15 % des pertes de chaleur. ■



Depuis septembre dernier, elle incarne l'accueil de la mairie de Villeréal

Florence Isnard

« Les Villeréalais attendent qu'on réponde à leurs questions »

Au téléphone, devant son écran, les doigts courant sur le clavier, ou au guichet de la réception, Florence Isnard accueille le visiteur avec un sourire avenant et un entrain rassurant. Disponible et prête à répondre aux questions. « Et des questions, il y en a. De toutes sortes ! » dit-elle en riant. Pour les Villeréalais, la mairie et son secrétariat tiennent du centre de ressources où Florence camperait le rôle de la *Bonne Mère*. Normal, pour une Marseillaise, peut-on penser. « Mais, nous accorde-t-elle, sans les miracles, quand même... »

« Pendant la seconde guerre mondiale, Maman, ses parents et sa grand-mère ont été recueillis par la famille Vergnes, à Cailladelles » Comme maints réfugiés, la famille de Florence n'a jamais oublié le Haut-Agenais. Comme beaucoup, sur leurs vieux jours, ils n'ont eu de cesse de renouer avec cette terre d'accueil et ses habitants. Pourtant, c'est à Marseille que Florence a vécu son enfance, non loin du parc Borély, là même où le petit Marcel (celui de la Gloire de mon père) allait se promener avec sa tante Rose... Chose remarquable, des bancs de l'école primaire jusqu'à ceux du lycée, Florence étudia l'occitan, *lou Prouvençaou*, celui de Frédéric Mistral et de Paul Arène à qui Daudet emprunta tellement.

Ce bagage culturel allait marquer durablement. Toutefois, après le bac, il lui faut gagner sa vie. Ce sera notamment dans les assurances. Mais le cœur et les souvenirs cultivent des attaches fortes avec les coteaux de chez nous. Florence retrouve Cailladelles. Elle achète une maison avec son frère, cuisinier, qui officiera aux fourneaux de l'hôtel du Lac à Villeréal, puis au camping de Fonrives avant de tenir la cuisine de l'Entrecôte, à Monflanquin. Florence, elle, enseignera la technologie et la musique au collège privé de Tonneins, avant de trouver un poste à Saint-Pierre, à Casseuil, où elle restera une dizaine d'années. Mais la vie a ses aléas. Un « burn-out » renvoie Florence vers sa Provence natale. Elle trouve un havre à Sisteron, au pied des Alpes, aux portes du

Dauphiné. La mairie de cette cité de près de 8 000 habitants lui confie une mission d'animation auprès des scolaires qui lui permet d'exprimer sa culture occitane. Elle fait visiter la ville, « comme Janouille », rit-elle, mais en robe provençale, avec galoubet et tambourin ! » Cependant, l'appel du Haut-Agenais demeure plus fort que tout. La voici de retour. Elle achète une maison à Monflanquin. Fait la tournée des mairies, à la recherche d'un travail, son C.V. à la main. Heureuse coïncidence, la commune recrute. Florence « coche toutes les cases ». Elle veille désormais sur l'accueil des visiteurs, au guichet, au téléphone ou par mail. Elle se dit enchantée de la variété des tâches. Enchantée de l'accueil qui lui a été fait, « rarement éprouvé jusqu'ici. » ■

VILLERÉAL EST AU PROGRAMME

À l'instar de ses voisines, Castillonès, Cancon et Monflanquin, Villeréal est inscrite au programme *Petites Villes de Demain*, porté d'une seule voix par la communauté des communes Bastides en Haut-Agenais Périgord.



C'est un programme gouvernemental de revitalisation, qui s'inscrit dans l'opération de revitalisation du territoire (ORT). Les villes plus importantes bénéficient déjà d'un dispositif équivalent avec « Action cœur de Ville ». Il s'agit là de reproduire la même opération mais à l'échelle des villes plus petites et des gros villages. Concrètement il s'agit de rassembler les différents acteurs publics ou privés sur des projets de réhabilitation de loge-

ments, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement tout ce qui concerne le centre bourg. Le sujet central de cette opération c'est l'habitat. C'est le sujet majeur. Nos villages se sont dépeuplés au cours des dernières décennies. Il convient aujourd'hui de ré-installer les habitants au cœur des villages. Les nouveaux plans locaux d'urbanisme d'ailleurs vont accentuer cette nécessité tant les surfaces constructibles en péri-

phérie, à la campagne, vont se réduire. En moyenne, près de 20 % des logements en ville sont inhabités. Inoccupés depuis des lustres pour certains d'entre eux. Donc des bâtiments qui se dégradent et peuvent même présenter un danger de salubrité publique. Il en est de même pour les surfaces commerciales. Nous avons la chance à Villeréal d'avoir beaucoup de commerces et de services : notre problème est plutôt un manque de locaux disponibles. ■

UN PILOTAGE COMMUN POUR LES QUATRE BOURGS

L'État permettra financièrement la prise en charge d'un chargé de projet qui réalisera un diagnostic précis sur la vacance commerciale, le nombre de logements inoccupés et surtout les besoins. Ensuite, la commune va cibler un périmètre d'intervention, où l'on concentrera nos efforts sur le long terme. Viendra ensuite la phase d'acquisition, rénovation et mise sur le marché de logements et de locaux commerciaux à vendre ou à louer. Pour cela, les partenaires financiers qui peuvent aider la commune sont l'État bien sûr avec les dotations complémentaires, le Conseil régional, le Département mais aussi, entre autres, la Banque des Territoires, l'Établissement public foncier, la SEM 47 et l'Anah.

Pour le public mais aussi pour le privé

Les particuliers peuvent bien entendu bénéficier d'aides également pour l'acquisition et la rénovation de bâtiments qui seront dans ce périmètre. Ils pourront aussi bénéficier des « aides Denormandie », ce sont des défiscalisations. L'État veut inciter les privés à réinvestir en ville. Il convient de rappeler que les propriétaires bailleurs peuvent depuis janvier de cette année, bénéficier de *Ma prime Rénov* (Lire p.8), pour tous les travaux d'isolation et de rénovation thermique de leurs biens. Avec des taux bancaires encore très bas, c'est plus que jamais le moment de préparer l'avenir. Plus d'infos auprès de la communauté : 05 53 49 52 96 - urbanisme@ccbastides47.fr



Journal bimestriel d'information communale de Villeréal (Lot-et-Garonne) – N° 95 - Mars-Avril 2021
Responsable de la publication : Guillaume Moliérac, maire de Villeréal. • Secrétariat de rédaction, mise en page, illustration : Jean-Paul Epinette • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo d'en-tête (page 1) : © Didier Veyssat.

— www.mairie-villereal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite —

L'avenir est à l'énergie

Guillaume Moliérac

Assez parlé de Covid, pensons à l'avenir et à l'énergie. C'est un enjeu majeur pour les prochaines décennies et l'État, via le plan de relance ne s'y est pas trompé. Des aides conséquentes seront allouées pour accompagner à la fois les collectivités et les particuliers pour mieux isoler, mieux chauffer, mieux produire.

Plan de relance, loi sur la transition énergétique et *Petite ville de demain*, ORT, autant de projets pour améliorer l'habitat, l'espace public, le transport... Le changement climatique n'est plus une vue de l'esprit et le recours aux énergies renouvelables une preuve de bon sens. Sur notre commune, plusieurs projets sont à l'étude. Le réseau de chaleur bois qui alimentera l'EPHAD et l'école élémentaire en particulier, la rénovation thermique de la maternelle et le renouvellement de l'éclairage public par des leds témoignent de notre volonté de réduire notre empreinte carbone.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas dit-on. En plus de réduire notre consommation, nous devons produire de l'énergie. La part de ces énergies renouvelables doit atteindre 30% de la production globale d'ici 2030, et même 50 % en 2050. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet d'unité de méthanisation sur la commune. Beaucoup de choses sont dites sur ce type de production qui suscite parfois de vifs débats. C'est pour cela que ce journal y consacre une large part, pour connaître et comprendre ce projet, mais aussi les enjeux économiques et environnementaux de notre société. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique TEPOS (Territoire à Énergie Positive) dont notre communauté de commune BHAP est l'une des 13 lauréates de la région Nouvelle-Aquitaine depuis 2017. ■

de face, est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm. En effet, les femelles fondatrices sortent de leur refuge hivernal lorsque la température avoisine les 10 degrés. Elles cherchent alors un site pour fonder la colonie (le nid précédent étant abandonné). Elles construisent un nid primaire, gros comme une balle de golf, et pondent leurs œufs. Elles quittent régulièrement le nid pour nourrir les larves, les abeilles servent de nourriture. Le volume du nid augmente et il a la taille d'un ballon de basket (Photo ci-contre). L'automne marque la période de la reproduction des frelons ; plusieurs centaines de femelles futures fondatrices et autant de mâles. Mais 93 % de ces femelles sont éliminées par différents facteurs biologiques. La destruction des nids doit se faire le plus tôt possible dès le printemps et avant l'hibernation des femelles fondatrices. Une liste d'entreprise spécialisées est disponible à l'accueil de la mairie.

(bassin versant, aquifère...) Ces principes de gestion visent à assurer :
1/- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.
2/- La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets.
3/- La restauration de la qualité de ces eaux et



Frelons asiatiques bâtissant leur nid.

(Photo CC - Francis lthurburu)

◆ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Enquête publique

En vue de l'approbation du *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SAGE) du Dropt, une enquête publique a été ouverte le mardi 23 février dernier. Elle s'achèvera le jeudi 25 mars 2021 à 17h.

Le "SAGE" est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente

leur régénération.

- 4/- Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau.
- 5/- La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- 6/- La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
- 7/- Le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

Plus d'infos sur le site : <http://www.epidropt.fr/fr/outils-de-gestion/sage-dropt.html> ■

de Gamm vert. Pour prendre un rendez-vous : 05 53 36 35 40, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Grand Prix cycliste

Le retour d'une course cycliste à Villeréal aurait dû se faire l'an dernier. Mais Cyclo 4 est remonté en selle : le Grand Prix Cycliste se courra dimanche 28 mars à partir de 13h sur une boucle de 3,8 km : boulevard Plaisance, route de Blanchou, "Banel" puis une dernière ligne droite sur la route de Castillonès. Le départ et l'arrivée se feront devant le supermarché.

La bibliothèque est ouverte

La bibliothèque Roger-Bissière accueille les lecteurs mardi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Et

le samedi matin, de 9 h à 13 h. C'est le dernier lieu culturel ouvert ! Le catalogue est disponible sur : <https://ccbhap.c3rb.org>
Une plume à votre service
La bastide s'est enrichie d'un écrivain public. Pierre-Antony Epinette (PAE.COM) peut vous aider dans tous vos tâches administratives, corriger vos écrits et vous conseiller en rédaction et en expression orale. Sur rendez-vous, de 14 h à 17 h, lundi à Cancon, mardi à Castillonès, mercredi à Villeréal et jeudi à Monflanquin. - 06 71 10 08 88.

Ouverture de la pêche

Les informations sur les périodes d'ouverture de la pêche dans le Lot-et-Garonne, et les règles particulières pour la carpe

sont disponibles à la mairie. Sont également notées les réserves de pêches sur les cours d'eau du domaine public et les « parcours de gracieuse no-kill ». On trouve les cartes de pêche à Gamm Vert ou au bureau de tabac.

Génération mobilité

Lancé par la Mission locale du Pays villeneuvois le service « Génération Mobilité » veut permettre aux jeunes (16 et 25 ans) dépourvus de moyen de transport, de se rendre à leurs rendez-vous, qu'il soient professionnels, de santé, administratifs, etc. Si vous avez un souci de mobilité, n'hésitez pas : 05 53 40 06 02 - Sur internet <https://missionlocalevilleneuvois.org/>

PRODUIRE DU BIOGAZ À "FAGE-BASSE"

Après une première phase d'étude et de faisabilité, le projet de méthaniseur entre dans sa phase d'information et de consultation auprès de la population. Porté par Cyril Geneste, agriculteur à Villeréal, cette unité de méthanisation suscite de nombreuses questions parmi la population. Entre pratiques agricoles, énergies et environnement, plusieurs sujets se mêlent. Il convient donc de présenter, dans les faits, le fonctionnement de la méthanisation, de situer le projet en cours, de rappeler les cadres législatifs et politiques et les enjeux pour les collectivités. Avec ce journal, nous y incorporons une brochure explicative du porteur de projet qui complètera cet article pour une information la plus complète possible pour vous.

● LA MÉTHANISATION, C'EST QUOI ?

La méthanisation agricole est un procédé qui vise à transformer des matières organiques et notamment des déchets organiques (déjections animales, substrats de végétaux) en compost désodorisé ou en biogaz.

Cette transformation s'effectue sous l'effet des bactéries présentes naturellement dans les matières telles que les déjections animales. Les bactéries permettent en effet la digestion anaérobie (fermentation) des matières organiques. Le processus de méthanisation agricole a lieu au sein d'une unité de méthanisation. Cette unité se compose d'un digesteur dans lequel les matières organiques sont stockées et transformées sous l'action des bactéries.

Pour que les bactéries puissent se développer, le digesteur est chauffé à une température comprise entre 42 et 45°C. Afin d'homogénéiser les produits, les matières sont brassées au sein du digesteur. Le digesteur peut se présenter sous forme de fosse, ou de cuve verticale ou horizontale. La méthanisation agricole permet de produire du compost désodorisé (digestat) et hygiénisé, utilisé pour tous types de culture, que ce soit dans l'alimentaire ou non.

Mais elle permet aussi d'obtenir du biogaz, composé à 60 % de méthane et à 40 % de gaz car-

bonique. Le biogaz peut servir pour la production de chaleur, d'eau chaude ou encore d'électricité.

● OÙ SE SITUERA LE PROJET ?

L'unité se situera au lieu-dit « Fage-Basse », en continuité de l'actuelle exploitation agricole de M Geneste. Le site est à près de 2 km du village, et reculé de près de 900 m de la route de Monpazier. Il y accueille déjà l'activité agricole (stockage de céréales, huilerie, entrepôt de matériels...). Le choix de cet emplacement est défini aussi par la proximité immédiate des champs du porteur de projet et une certaine centralité par rapport aux sept autres exploitants agricoles qui font partie du collectif, situés sur les communes de Tourliac, Parranquet, Bournel et St-Eutrope-de-Born.

● INTRANT ET DIGESTAT

La qualité du produit fini (digestat) provient de la qualité de la matière première entrante (intrant). Selon l'arrêté du 24 Juin 2014 fixant la nature des intrants dans la production de biométhane pour l'injection dans les réseaux de gaz naturel, Peuvent être méthanisés : des déchets agricoles (fumier, lisier, sous-produits animaux, résidus de cultures...), des déchets de l'industrie agroalimentaire (fruits et légumes, déchets

d'abattoirs...), des déchets urbains (biodéchets ménagers triés, ou issus de la restauration collective, des grandes et moyennes surfaces, déchets verts, boues de stations d'épuration... Dans le cas du présent projet, seuls les déchets agricoles seront traités pour la méthanisation.

Il n'y aura aucun déchets d'abattoir, ni déchets urbains, ni boues d'épuration.

Ces déchets seront issus pour l'essentiel des productions de M. Geneste, et de sept exploitations présentes dans un rayon de 10 km.

Après environ 55 jours de fermentation en cuve étanche, ces intrants donnent un produit appelé le digestat.

Sous forme liquide et/ou solide, celui-ci sera épandu dans les champs, en fonction des besoins et des saisons.

Ce digestat est un fertilisant naturel, qui permettrait de remplacer les engrais chimiques pour les exploitants fournisseurs.

● QUI FINANCE ?

Le porteur de projet, Cyril Geneste au travers de la SAS Geneste Biogaz assumera l'investissement de 14 millions d'euros (11 millions pour l'unité de méthanisation et 3 millions pour les panneaux solaires), et pourra compter sur l'accompagnement technique et financier de la région Nouvelle-Aquitaine au travers de son appel à projet « Methan'action », de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et enfin de TE47 (Territoire Énergie), syndicat qui regroupe 319 communes du département, dont Villeréal pour gérer toutes les actions concernant l'énergie sur le territoire.

● CONSULTATION PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 février 2021, la consultation publique se déroulera du 8 mars au 6 avril 2021. Les pièces de la procédure de consultation et le dossier complet seront à la disposition du public à la mairie, de 8h30 à 16h du mardi au vendredi, et de 9h à 12h le samedi. Un registre d'observations sera ouvert à cet effet. Par ailleurs, cette consultation sera égale-

ment tenue dans les communes de Bournel, Rayet, Rives, St Eutrope de Born et St Martin de Villeréal.

Vous pouvez consulter ces documents à la préfecture et sur : www.lot-et-garonne.gouv.fr aux rubriques : Publications légales / ICPE / Enregistrements.

Le préfet est la seule autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'enregistrement du projet.

● TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Cette loi vise à agir pour le climat, en fixant à notre pays des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015.

Plus spécifiquement dans le domaine du logement, de la construction et pour les territoires, elle porte l'ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment ;

Elle veut aussi accélérer la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages.

La loi entend favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction

Enfin, elle veut renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique. ■

Complément d'informations disponible sur : <https://villerealbiogaz.cometh47.fr/>



L'unité de production de biogaz sera implantée à Fage-basse sur l'exploitation agricole de Cyril Geneste.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Villeréal jusqu'au 6 avril prochain.

Un registre d'observation sera mis à la disposition des Villeréalais

